

Préparation DM CHRS Septembre 2023

Pour tenir compte du budget accordé par la DREETS , et de prendre en compte des recettes, nous vous proposons de réajuster le budget selon la répartition suivante : Ces modifications sont nécessaires afin que la CCAS dispose d'assez de crédits budgétaires pour réaliser le mandatement des dépenses obligatoires.

	BP 2023 CCAS voté	DM pour tenir compte du budget exécutoire de la DREETS (1)	BP 2023 modifié	DM pour tenir compte des dépenses réelles (2)	BP 2023 modifié	TOTAL DM Conseil d'Administration Septembre 2023 (1) + (2)
Dépenses						
Groupe 1	64 800,00 €	-20 000,00 €	44 800,00 €		44 800,00 €	-20 000,00 €
Groupe 2	346 750,00 €	-15 869,31 €	330 880,69 €		330 880,69 €	-15 869,31 €
Groupe 3	33 115,00 €		33 115,00 €		33 115,00 €	
Total	444 665,00 €	-35 869,31 €	408 795,69 €		408 795,69 €	-35 869,31 €
Recettes						
Groupe 1	399 415,00 €	-35 869,31 €	363 545,69 €		363 545,69 €	-35 869,31 €
Groupe 2	45 250,00 €		45 250,00 €		45 250,00 €	
Groupe 3						
002						
Total	444 665,00 €	-35 869,31 €	408 795,69 €		408 795,69 €	-35 869,31 €